

LA LOUVIÈRE

Il arrive à la Scan-car de ne pas bien voir des cartes PMR !

Jean-Marie Huet, président du Conseil consultatif pour l'inclusion de la personne en situation de handicap, tire la sonnette d'alarme : il va proposer à la Ville de fournir un dispositif pour que les cartes soient bien visibles sur le pare-brise.

JOHANNE TINCK

La scan-car a déjà fait couler beaucoup d'encre. Dernière polémique en date : les personnes handicapées continuent à recevoir des redevances de stationnement. Pourtant, avec leur carte PMR, elles ont le droit de se stationner dans toutes les rues de La Louvière durant une période illimitée. Pourtant, avec leur carte PMR, elles ont le droit de se stationner dans toutes les rues de La Lou-

vière durant une période illimitée.

Selon Jean-Marie Huet, président du Conseil Consultatif Wallon pour l'Inclusion de la Personne en Situation de Handicap, plusieurs sont les personnes déten-

trices d'une carte handicapé à avoir été verbalisées. « Je dirais qu'il y a bien cinq Louviérois qui m'ont fait part de ce problème. Je présume que c'est le cas pour d'autres sans qu'ils ne m'en aient parlé », souligne Jean-Marie Huet.

D'après Stefana Baio, la scan-car ne verrait tout simplement pas certaines cartes... « Avec le disque c'est différent. Si l'on ne le voit pas à cause du soleil, on peut tout de même constater l'infraction une fois le délai de 2 heures dépassé. La voiture scan photographie, en effet, les plaques arrière et avant ainsi que le pare-brise. Je pense que la matière de la

carte handicapée est plus sensible aux reflets du soleil que le disque. Normalement, avant d'envoyer la redevance, nous effectuons différentes vérifications. Mais, il est possible que nous ne voyions pas l'une ou l'autre erreur. »

« LA MÊME PROBLÉMATIQUE PARTOUT »

Jean-Marie Huet l'admet : toutes les grandes villes sont confrontées à la même problématique. La solution qu'il propose ? L'enregistrement des plaques des voitures de personnes détenant une carte handicapé. « Cela permettrait à la voiture de la personne handicapée d'être exemptée d'office d'une redevance », précise-t-il. « Le hic, c'est qu'une personne aveugle, par exemple, détient une carte mais voyage dans différents véhicules. À Bruxelles, il est apparemment possible d'être exempté pour une journée mais cela semble difficile malgré tout »

Une difficulté soulignée également par la directrice régie communale. « Nous avons envisagé de fonctionner comme cela mais ce n'est pas possible étant donné qu'une carte n'est



Pour mieux placer la carte. © DR

pas liée à une voiture mais bien à une personne », nous a-t-elle indiquée.

Autre solution préconisée par Jean-Marie Huet : un dispositif « ventouse » permettant de placer sa carte sur le pare-brise en hauteur. « À la rentrée, je vais interpeller le bourgmestre à ce sujet. Cela permettrait que les cartes soient plus visibles. Une solution doit être trouvée. Il n'est pas normal que des personnes handicapées doivent aller faire la file pendant plus d'une heure pour faire annuler leur redevance », conclut-il. Stefana Baio dit comprendre qu'il n'est pas agréable de devoir se justifier quand on est dans ses droits : « On a toujours dit que le doute profitait à l'automobiliste et c'est le cas. Il faut savoir qu'on ne doit pas d'office se déplacer pour faire annuler une redevance. Il est possible de nous téléphoner ou d'envoyer un mail à stationnement@lalouviere.be. Nous les consultons quotidiennement. Nous allons, en outre, organiser une réunion avec la société chargée de la gestion du stationnement », conclut la directrice de la régie communale. ■



« Une personne handicapée n'a pas à se déplacer pour se justifier » © DC

PAIRI DAIZA

Nouvelle route d'accès au parc : le ministre annonce un planning

La Région wallonne a lancé le projet d'une nouvelle route d'accès au parc Pairi Daiza. Le dossier avance. Le ministre annonce même un planning pour la suite.

En avril dernier, le Premier échevin de Lens, Philippe Pecher, s'est retrouvé devant le tribunal. En cause : l'accès au parc animalier de Pairi Daiza. L'ASBL Protection et Libertés, composée de 200 citoyens, accusait la commune d'avoir « barricadé »

le village de Cambron-Saint-Vincent en y instaurant une desserte locale. Mais l'ASBL a finalement été déboutée. En parallèle, un projet de nouveau tracé d'accès à Pairi Daiza a été lancé par la Région. Objectif : désengorger le village de Gages où de nombreux véhicules passent chaque jour pour rejoindre et quitter Pairi Daiza. Cette nouvelle solution est un contournement par le nord de Gages. La députée wallonne Jac-

queline Galant (MR) a interrogé le ministre de la Mobilité Philippe Henry (Ecolo) à ce sujet. Elle souhaitait savoir où en était le dossier. « Il apparaît qu'une étude de mobilité soit indispensable pour certaines communes », répond le ministre. « Cette étude sera lancée lors de ce second trimestre 2023. Un courrier a récemment été envoyé aux communes afin de les informer de ces éléments. »

« UNE PRIORITÉ »

Philippe Henry a également détaillé le planning prévisionnel pour ce projet :

10 mois pour finaliser l'étude

6 mois pour la procédure de permis

2 à 3 mois pour le CSC (cahier spécial des charges)

2 à 3 mois pour la procédure de passation du marché de travaux

« Ce dossier est une priorité pour le gouvernement wallon. J'ai donc récemment rappelé à l'administration de mettre tout en œuvre pour avancer sur ce dossier et à défaut, de sous-traiter l'étude », conclut le ministre. ■ N.E.

PUBLICATIONS LÉGALES

AVIS D'HUISSIERS

ETUDE REFLEX
Huissiers de justice
>Chaussée de Châtelet, 121
6060 GILLY
huissiers@etudereflex.be
>Il sera procédé le vendredi 11/08/2023 dès 13h en la salle de vente des Huissiers de Justice sise à MONS (Ghlin), route de Wallonie, n° 4, à la vente publique et judiciaire du mobilier suivant :
UN MERCEDES SPRINTER de 2009
AU COMPTANT ? CONDITIONS DE VENTE A PRELIRE 2001619736
Il sera procédé le 11/08/2023 à 13 heures en la Salle de Vente des Huissiers de Justice de l'arrondissement Judiciaire du HAINAUT, sise à 7011 MONS (Ghlin) à la VENTE PUBLIQUE ET JUDICIAIRE DES BIENS SUIVANTS:
Un véhicule de marque MERCEDES-BENZ VITO année 2012, un véhicule AUDI Q5 année d'immatriculation 2018.
Tous les renseignements concernant cette vente peuvent être obtenus par mail à l'adresse info@prejustitia.be ou par téléphone entre 9 h 30 et 12 h 00 au 071/59.71.40 ou via notre site internet www.prejustitia.be/vente 2001619744